

Estimation des coûts de pension pour les chevaux

bs0212f

| Résumé | Détenion en box | | Détenion en groupe | |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|---------------|
| | CHF/jour | CHF/mois | CHF/jour | CHF/mois |
| 1. Coûts du fourrage | 4.00 | 126.00 | 4.00 | 126.00 |
| 2. Coûts de la litière | 3.00 | 78.00 | 2.00 | 63.00 |
| 3. Coûts du travail | 17.00 | 504.00 | 11.00 | 336.00 |
| 4. Bâtiments / infrastructure | 7.00 | 195.00 | 4.00 | 124.00 |
| 5.2 Autres coûts | 5.00 | 143.00 | 5.00 | 143.00 |
| 5.3 Contributions SST / SRPA | -0.40 | -11.00 | -0.60 | -16.00 |
| Total des coûts de pension | 36.00 | 1'035.00 | 25.00 | 776.00 |

Halle d'équitation / carrière (pas compris dans les coûts ci-dessus)

Les coûts dépendent du nombre de chevaux détenus. Les valeurs utilisées se comprennent comme valeurs indicatives.

| | | | | | |
|-------------------------------|--|------|--------|------|--------|
| Halle ⁹ | Coûts mensuels par cheval avec 15 animaux détenus Halle simple avec sol et pare-botte, parois de protection 20 m x 40 m | 9.00 | 267.00 | 9.00 | 267.00 |
| Carrière ¹⁰ | Coûts mensuels par cheval avec 15 chevaux détenus Couche de travail, couche de séparation, couche de stabilisation | 3.00 | 97.00 | 3.00 | 97.00 |

Remarques concernant la garde de chevaux en pension

- Le prix de la pension dépend également de l'**offre et de la demande** ainsi que de la région.
- Pour la garde de chevaux en pension, il est recommandé de conclure un **contrat**.
(Les contrats pour les chevaux en pension sont disponibles auprès d'AGRIDEA¹⁷ et d'Agroscope, Haras national suisse HNS¹⁶)
- Les prestations comprises dans le prix de la pension doivent être décrites de manière précise.
- **Il est impératif d'avoir des connaissances en matière d'affouragement et de détention des chevaux ainsi que sur la manière de s'en occuper.**
- Les exigences applicables à la détention de chevaux peuvent être consultées dans le manuel sur la protection des animaux⁷.

Remarque concernant la taxe sur la valeur ajoutée :

La détention de chevaux en pension est une forme de prestation de service soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à condition que cette prestation, cumulée avec toutes les autres prestations soumises à la TVA sur l'exploitation, dépasse un chiffre d'affaires de 100'000 Fr. Votre expert fiduciaire vous renseignera volontiers.

Remarques concernant les calculs

- Les valeurs indiquées se comprennent comme valeurs indicatives et peuvent varier en fonction du cheval, du système de garde et de l'organisation du travail et doivent être adaptées aux différentes exploitations.
- D'après l'ordonnance sur la protection des animaux, les surfaces peuvent être réduites de 20% lors de détention en groupe à partir de 5 animaux lorsqu'il règne une bonne harmonie dans le groupe.
Diverses études représentatives ont toutefois montré que cela n'est pas recommandé et cela n'a pas été pris en compte dans les calculs.
- Les quantités de litière utilisée indiquées par le fabricant ne sont pas toujours réalistes. C'est la raison pour laquelle les quantités ont été doublées. Les quantités peuvent ici également varier en fonction du système de détention.

Besoins en fourrage

| <u>Travail</u> | <u>Besoins en foin</u> kg / jour / 100 kg PV | <u>Consommation d'énergie</u> MJ ED Cheval 600 kg |
|----------------------------|---|--|
| Travail léger | 1.5 | 73-91 |
| Travail moyen | 2 | 91-109 |
| Travail important | 2.5 | 109 |
| Juments portantes > 8 mois | 2 | 95-100 |